



Conseil de développement

Compte-rendu de la réunion du Jeudi 17 Octobre 2024...

Etaient présents Mrs SALOMÉ, GOYHENECHÉ, MANNE, GRIFFON, CAURA... Excusée : Mme LANNOIS...

Peut-on continuer à débattre avec si peu de monde autour de la table?...

Compte-tenu du peu de présents à cette réunion, je lance d'emblée la question, de mon point de vue cruciale : peut-on continuer à débattre sur les sujets environnementaux avec si peu de monde autour de la table ?...

En effet, de réunion en réunion, de mois en mois, la liste des démissions ne cesse de s'allonger...

Après Mme FONDEMENT en Septembre 2023, Mr KLIMOWICZ en Novembre 2023 «...*Le travail que j'ai fourni a été snobé par la Communauté d'Agglomération...*», après Madame LEROY «... *le sentiment de passer du temps à travailler pour rien...*», c'est au tour de Monsieur MILLET de démissionner de notre Conseil...

Si on compte aussi les membres de notre groupe qui ont quitté la région ou ceux qui ne peuvent se libérer professionnellement, celui-ci se réduit comme «peau de chagrin»...

Monsieur SALOMÉ évoque l'approche des futures échéances électorales et se demande si le conseil de développement sera reconduit lors du prochain mandat 2026-2032...

Lors de cette discussion on fait remarquer que la création de notre instance «Conseil de développement» est une obligation instituée par la loi NOTRe, et que dans ce contexte, **elle ne peut absolument pas être dissoute...** Par contre, quid du renouvellement de ses membres après les élections de Mars 2026 ?...

NdR: Après étude du problème, les recherches que j'ai entreprises sur le sujet tendraient à démontrer qu'en matière de durée du mandat des membres du Conseil de développement, celle-ci aurait dû être spécifiée noir sur blanc lors de la rédaction de la délibération créant cette instance...

Hors voici le texte intégral de cette délibération, datant du 30 septembre 2020 :

« ...*Le conseil communautaire, Après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :*
_de créer un Conseil de Développement pour la Communauté d'agglomération Chauny-Tergnier-La Fère

_de porter à 20 le nombre de membres du Conseil de développement

_d'organiser le fonctionnement du Conseil de développement autour de trois collèges :

Collège 1 : Environnement, cadre de vie, habitat, mobilité, santé, ruralité : 5 membres.

Collège 2 : Enfance, jeunesse, éducation, culture, sports, loisirs, animation : 5 membres.

Collège 3 : Economie, tourisme, emploi, attractivité : 10 membres.

_d'autoriser le Président ou son représentant à mettre en place toutes les procédures et à signer tout document nécessaire à la mise en place du Conseil de Développement selon les modalités définies.

Précise qu'il conviendra, lors d'une réunion ultérieure, de délibérer sur la composition proprement dite en approuvant la liste nominative des personnes physiques appelées à siéger au sein de l'instance en respectant les exigences en termes de parité et de classe d'âge. Une assemblée plénière du Conseil de Développement pourrait être organisée au cours du premier trimestre 2021 afin d'élire sa gouvernance, de débattre de ses objectifs et de son programme de travail, et de fixer les règles et les modalités de fonctionnement de ses instances (charte, règlement intérieur, etc ...).

La durée de nos mandats n'étant pas spécifiée dans cette délibération, il y a lieu de penser que nous pourrions encore siéger après 2026, sauf révocation prononcée par le Conseil Communautaire, qu'il devra naturellement justifier...

Concernant la suite des travaux du Conseil, Mr SALOMÉ déclare qu'il va organiser dans les prochains jours une réunion sur le thème de l'attractivité, et qu'il convoquera l'ensemble des

membres encore actifs du conseil à cette réunion, **quels que soient les groupes auxquels ils appartiennent...**

Il propose de faire la même chose pour les sujets environnementaux que nous traiterons dans le futur...

Pour ma part, fidèle au point de vue que je défends depuis le début, je souhaiterais que l'on fasse un nouvel appel à la population afin de recruter de nouveaux membres pour compléter les effectifs des groupes qui se sont progressivement dilués... On peut comprendre que certains de nos collègues quittent le navire, parce qu'ils sont lassés ou parce qu'ils n'ont plus le temps (bien qu'ils se soient inscrits de leur plein gré au projet). Il faut donc prévoir de les remplacer par un nouvel appel à candidatures pour que chaque groupe soit au moins doté d'une dizaine de conseillers...

Mais répondre à un appel à candidature pour venir bosser au sein du Conseil de développement, encore faut-il savoir qu'il existe et à quoi il sert... Et c'est le deuxième point dur que je pointe dans la situation actuelle, c'est **notre profond manque de visibilité** au sein de notre population, voire au sein du Conseil Communautaire... La plupart des élus de ce Conseil ne savent même pas que l'on existe... Nous avons eu droit à quelques encarts pour faire savoir que nous existons :

CONSEIL DE DEVELOPPEMENT

Le CODEV en assemblée



Le conseil de développement est entré dans une nouvelle dynamique. Cette instance démocratique participative est aujourd'hui constituée de 22 membres bénévoles actifs issus de la société civile. Sa présidence est assurée par M. Patrice Salomé.

Répartis en cinq groupes projets : attractivité, mobilité, habitat, environnement et projet de territoire, le conseil de développement est un relais des citoyens auprès de la communauté d'agglomération. Il est force de propositions sur les sujets majeurs qui lui paraissent incontournables comme l'environnement ou la mobilité. À l'inverse, la communauté d'agglomération peut lui demander de réfléchir à des sujets spécifiques.

Contacter le Conseil de développement : codev@actif.fr

La conférence des Maires

Il s'agit d'une instance de consultation et de coordination visant à renforcer le dialogue entre les maires des communes membres et l'établissement public de coopération intercommunale auquel elles appartiennent. La CACTLF l'a réunie à 3 reprises en 2023.

Le conseil de développement

Dans une démarche de démocratie participative, la communauté d'agglomération s'est dotée d'un conseil de développement. Composé de représentants des milieux économiques, sociaux, culturels, éducatifs, scienti-

fiques, environnementaux et associatifs, son objectif est de :

- promouvoir la démocratie participative locale
- renforcer la participation citoyenne
- obtenir un avis sur les grandes questions et orientations de l'agglomération (projet de territoire, politiques locales de promotion du développement durable...)

Participations extérieures

La CACTLF est membre de syndicats mixtes, d'intercommunalités ou de structures œuvrant dans les domaines du logement, des déchets, du développement économique, etc

Un petit encart en juin 2021, dans les actualités du site, un petit article dans l'aggl'infos de Janvier 2024, un petit résumé de présentation dans le rapport d'activités 2023... Et c'est tout !

NdR: J'avais proposé de créer un site pour présenter les travaux du Conseil de développement... Ce site est prêt... Il pourrait être instantanément installé sur le Web... Cela nous donnerait de la visibilité et montrerait à la population l'intérêt de notre existence... Nous attendons le feu vert...

Il est vrai que l'exécutif de l'agglomération ne nous a pas trop aidé à asseoir notre crédibilité, n'ayant pas proposé de saisine depuis le 9 Mai 2022, date à laquelle il nous a demandé de plancher sur le PCAET... Soit deux ans et demi sans aucune consigne de travail... Il y aurait de quoi s'ennuyer un peu...

Pourtant, ce n'est pas faute de trouver du grain à moudre... Un tas de documents auraient mérité que le Conseil de développement s'intéresse à eux, à commencer par le schéma cyclable approuvé le 25 Mars 2024, mais aussi le schéma directeur de l'assainissement collectif et individuel, ainsi que le règlement pluvial adoptés tous les deux le 30 septembre 2024, etc.

Pour faire suite aux travaux liés à l'environnement, j'ai contacté le CPIE (Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement) qui est prêt à nous rencontrer pour nous présenter sa démarche et discuter avec nous des formes d'intervention qu'il pourrait mener sur l'agglomération...

J'ai également pris contact avec Luc DEGONVILLE, Président du SMOM (Syndicat Mixte de l'Oise Moyenne) afin qu'il m'informe sur le degré d'élaboration du SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux), sujet qui pourrait intéresser le conseil puisque cet outil (le SAGE) a déjà été mentionné lorsqu'on a parlé de l'eau dans l'agglomération...